

**SYNDICAT MIXTE ESPACE DE RESTITUTION
DE LA GROTTTE CHAUVET-PONT D'ARC**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2023

Date de convocation du Comité Syndical : 12/06/2023

Nombre des Membres en exercice au jour de la séance : 10

Présidente : Isabelle MASSEBEUF

Présents : Virginie BONNET-FERRAND, Isabelle MASSEBEUF, Patricia PICARD, Matthieu SALEL, Laurent UGHETTO, Carine VIDAL

Absents ou excusés : Fabrice BRUN (Excusé, donne pouvoir à Isabelle MASSEBEUF), Chloé DELEUZE-DALZON (Excusée représentée par Patricia PICARD), Cécile DUCHAMP (Excusée), Sandrine GENEST (Excusée) – Jean-Yves MEYER (Excusé) –

N° 22

PARTENARIAT AVEC LA PROVINCE DE KHAMMOUANE AU LAOS

KARST II (2023-2025)

Rapporteur : Virginie BONNET-FERRAND

Adopté à la majorité

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération a été transmise au représentant de l'Etat le :

et publiée le :

Et a signé

Pour le Syndicat Mixte Espace de Restitution
de la Grotte Chauvet-Pont d'Arc

La Présidente du Syndicat Mixte,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'IMASSEBEUF', with a long horizontal flourish extending to the right.

Isabelle MASSEBEUF

Le Comité Syndical,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu Le partenariat précédent avec la Province de Khammouane - KARST I
- Vu la délibération du comité syndical du 19 décembre 2022
- Vu le rapport de Madame la Présidente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Valide le principe de l'engagement du Syndicat mixte dans le projet de partenariat avec la Province de Khammouane – KARST II (2023-2025)

Donne Mandat à Mme la Présidente afin de :

- Engager une négociation avec l'AFD pour recentrer le dispositif partenarial prévu sur le SMERGC et l'association Tetraktys et modifier le plan de financement initial en conséquence
- Chercher si nécessaire de nouveaux partenariats sur ce projet
- Lancer le recrutement d'un chargé de mission dédié au projet